



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 34067

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le devenir de la médecine scolaire. Les services de médecine scolaire souffrent depuis de très nombreuses années d'une grave insuffisance de moyens. Leur transfert aux départements ne pouvait être que de nature à aggraver cette situation en instaurant en particulier des disparités d'un département à l'autre, en fonction des possibilités financières et des choix politiques. Il est donc absolument nécessaire de maintenir la médecine scolaire au sein du service public d'éducation et de lui donner les moyens indispensables à la mise en oeuvre d'une véritable politique de santé à l'école. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

L'amélioration des conditions d'accueil, d'écoute et de soin des élèves constitue depuis plusieurs années un objectif prioritaire. Dès le transfert de la santé scolaire à l'éducation nationale, un effort budgétaire significatif a été opéré pour renforcer les effectifs de ce service : ainsi, le taux moyen d'encadrement en personnels médicaux, qui était en 1991 d'un médecin pour 8 300 élèves, est actuellement d'un pour 5 660, étant précisé que les académies comptant les plus forts pourcentages de jeunes issus d'un milieu socioprofessionnel défavorisé, notamment les quatre académies d'outre-mer, bénéficient d'un taux d'encadrement supérieur à la moyenne nationale. Par ailleurs, le service de promotion de la santé en faveur des élèves a été exonéré des réductions d'effectifs imposées par la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Compte tenu de la baisse de la démographie scolaire au plan national, l'absence de création d'emplois de médecin au budget 2004 ne devrait pas avoir d'incidence sur le fonctionnement de ce service.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34067

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1164

Réponse publiée le : 3 août 2004, page 6052